

ID: 009-210900320-20240124-2024_1_2_13-DE



DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 18 janvier 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS :

Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Isabelle GUERY

(arrivée à 18 H 08), Marie-Agnès ROSSIGNOL.

Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain

MAYODON, René ROQUES.

ABSENTS:

Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mr Jean-Louis FUGAIRON.

Mr Alain PIBOULEAU a donné procuration à Mr Laurent BERNARD.

Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alain MAYODON.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 1-2 13

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	2
Votants	12

<u>OBJET</u>: INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal N° 2020/050 en date du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le Maire présente donc oralement les décisions suivantes :

Décisions du Maire:

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024





ID: 009-210900320-20240124-2024_1_2_13-DE

- N° 2023-021 mise aux normes accessibilité et sécurité incendie de l'hôtel de ville pour un montant de 92 963,51 € HT : subvention de 46 482 € sollicitée à l'État au titre de la DETR 2024 et de 25 000 € sollicitée au Département de l'Ariège au titre du FDAL 2024
- N° 2023-022 travaux de réaménagement de l'hôtel de ville : appartement du concierge salle de réunion et local d'entretien pour un montant de 98 533,86 € HT : subvention de 20 000 € sollicitée à la Communauté de Communes de la Haute Ariège au titre du fonds de concours solidaire 2024
- N° 2023-023 requalification de la RN 2020 aménagement du cœur de ville
 tranche 2024 allées Paul Salette pour un montant de 1 360 960,55 € HT :
 subvention de 80 000 € sollicitée au Département de l'Ariège
- N° 2023-024 aménagement du cœur de ville zone Paul Salette 4 pour un montant de 756 543,60 € HT : subvention de 100 000 € sollicitée à la Région Occitanie
- <u>N° 2023-025</u> commune acte constitutif d'une régie de recettes frais de secours sur pistes et d'évacuation par ambulance auprès des personnes blessées sur les pistes de la station d'Ax 3 Domaines
- N° 2024-01 financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » année 2024 pour un montant de 42 205,44 €: subvention de 31 654 € sollicitée à l'État au titre du FNADT
- N° 2024-02 travaux de rénovation de la piscine et d'aménagement d'un toboggan, d'un padel et d'un quick pour un montant de 566 237 € HT : subvention de 56 623,70 € sollicitée au Département de l'Ariège
- <u>N° 2024-03</u> tarifs municipaux location des chalets année 2024 Le tarif fixé pour la location des chalets est défini comme suit :

Chalets	
Chalet bois avec électricité / jour	20,00€

- N° 2024-04 étude de faisabilité relative à la requalification d'anciens hôtels à Ax-les-Thermes pour un montant de 20 510 € HT : subvention de 10 255 € sollicitée à l'EPF Occitanie et de 2 051 € sollicitée au Département de l'Ariège
- Attribution du marché relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la requalification de 2 hôtels du centre-ville à la société MULTI AGENCE D'ARCHITECTURE pour un montant de 20 510 € HT

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 27/01/2024



ID: 009-210900320-20240124-2024_1_2_13-DE

Il demande au conseil municipal de prendre note de ces décisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND NOTE des décisions et informations présentées cidessus par Monsieur le Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit Pour copie conforme – au registre sont les signatures Ax-les-Thermes, le 25 janvier 2024

Le Maire Dominique FOURCADE Le secrétaire de séance Alain MAYODON 2 STED OF

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 27/01/2024



ID: 009-210900320-20240124-2024_1_2_13-DE